

Fiche revendicative - 3 - EAU

30 novembre 2021

1. Le patrimoine fragile que constitue l'eau doit être préservé et déconnecté des appétits du marché. Rivières, zones humides, nappes souterraines doivent être protégées et préservées. L'accès commun à l'eau potable implique une égalité des usagers via un service public, avec des garanties de continuité, d'accessibilité, de tarif et de qualité de service, au-delà de toute notion financière orientée vers la recherche du profit.

2. La qualité, la sécurité, la complémentarité des services doivent s'établir à partir de règles définies démocratiquement en concertation avec les usagers/citoyens ou les associations de consommateurs les représentant. Dès lors, une information complète et lisible des citoyens concernant la qualité de l'eau et des réseaux, ainsi qu'une tarification transparente et juste entre les communes est nécessaire.

3. L'aménagement du territoire doit, en ce domaine comme en d'autres, s'établir à partir de schémas régionaux et locaux, s'intégrant dans des plans d'ensemble nationaux et européen.

4. Nous soutenons la mise en place d'infrastructures publiques nécessaires à l'assainissement des eaux usées, en tenant compte des derniers progrès réalisés dans le sens d'une meilleure intégration environnementale. Nous soutenons la production de petites unités, mieux intégrées aux écosystèmes humains.

5. Si les ressources en eau potable sont importantes, elles ne sont pas pour autant inépuisables. Dans de nombreux endroits de la planète, l'absence de traitement des eaux usées pose des problèmes graves aux populations en matière de santé publique. Une dépollution insuffisante et une pollution par l'intermédiaire de produits phytosanitaires utilisés massivement dans l'agriculture intensive posent aujourd'hui d'importants problèmes au niveau des nappes phréatiques. Il n'est pas admissible de continuer à polluer ou exploiter (déboisements, pompages de grande profondeur) les réserves naturelles. Il faut préserver ces ressources.

6. Nous nous inscrivons de ce fait dans une lutte permanente contre les

gaspillages de toute nature, gaspillages qui naissent de la vétusté des réseaux, de l'arrosage intensif de certaines cultures ou encore directement de la Politique Agricole Commune.

7. Nous revendiquons un renforcement des règles européennes sur l'épandage des produits phytosanitaires et l'utilisation des boues d'épuration, ainsi qu'un contrôle régulier de l'État et des citoyens sur l'utilisation de l'eau et le traitement des rejets par l'ensemble de l'industrie et du monde agricole. Nous ne soutenons pas le concept pollueur payeur dès lors qu'il offre l'illusion d'un « droit à la pollution », ce qui nous apparaît malheureusement être souvent le cas. Ce concept ne peut s'appliquer que dans le cadre de sanctions prises à l'encontre des structures publiques et privées qui cherchent à s'affranchir de leurs responsabilités environnementales. L'eau est un bien commun indispensable à la vie qui doit être accessible à tous. L'eau potable ne peut être considérée comme une marchandise et le droit à son accès est inaliénable. Nous revendiquons l'accès de tout citoyen de l'UE (et au-delà) à une quantité mensuelle d'eau gratuite établie au regard des consommations moyennes des ménages, mesure permettant de rester en corrélation avec les besoins de l'époque, puis à un tarif progressif incitant fortement aux économies d'eau.

8. Nous appuyons les initiatives en faveur de la recherche, quand celle-ci s'oriente vers le respect de la vie en général et de l'environnement en particulier, sans arrière-pensées purement mercantiles.

Responsable thématique : Claude CHAUVÉAU et le collectif Eau.